

JMB

N° 2026-130

OBJET

**Participation aux travaux
de goudronnage de la
résidence « Le Pla »**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 15

Votes pour : 15

Affiché à la porte de la mairie
le 3 juillet 2026 selon le relevé
de décisions

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **Madame Ombeline PEREZ**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 22 juin 2026

Présents : MM. Ombeline PEREZ, Edwige MIEYAN, Manuel BERNIA, Sabrina PONS, Benoît HINFRAY, Maryse POMÉ, Yves FLORENCE, Marie-Hélène LACAZE, Nicolas HERQUÉ, Thierry DUPONT, Yorick SOHM, Alexia PONS, André MIR, Raymond CAMPO, Fabienne FOURCADE.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **quinze** et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. **Madame Alexia Pons** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La séance commence à 21h51, après la projection de présentation du « Plan Communal de Sauvegarde » par monsieur Stéphane Kerviche.

Rapporteur, Ombeline Perez, maire,

Madame le Maire précise que l'Assemblée Générale de la copropriété LE PLA a décidé, lors de sa réunion du 27 septembre 2025, d'engager des travaux de goudronnage de l'allée d'accès aux appartements de la copropriété.

La commune étant propriétaire de ce terrain, le syndic des copropriétaires a sollicité une participation financière de la commune aux travaux.

La commission d'urbanisme du 23 octobre 2025 a donné son accord pour une participation financière de la commune d'un montant de 1 000 €.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette participation.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission d'urbanisme du 23 octobre 2025,
Ouï l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'approuver le versement de la somme de 1 000 € au syndic des copropriétaires de la résidence LE PLA pour la participation aux travaux de goudronnage de l'allée d'accès à la résidence.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 26 juin 2026

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20260626-DEL-2026-130-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026



Le maire,

Ombeline PEREZ